



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATIONS

### Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 304-2023

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de « Règlement n°304-2023 - Relatif à la démolition des immeubles ».

---

Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial ainsi que des bâtiments principaux. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

---

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification réglementaire. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

**MARDI, 28 MARS 2023, À 19h**  
**À la salle municipale, située au 1060 rang St-Pierre, Hérouxville**

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville  
Ce 15e jour du mois de Mars 2023

Denise Cossette,  
DG & greffière- trésorière